



Municipalité
de
Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 27 novembre 2017 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté, par courrier recommandé, à chacun des membres du conseil le 21^e jour de novembre 2017.

Résolution n° 529-2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution n° 530-2017

Signature des actes finaux relatifs à la vente du lot numéro 3 584 334 à madame Hélène Tremblay

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer les actes finaux relatifs à la vente du lot 3 584 334 par la Municipalité de Saint-Jacques, à madame Hélène Tremblay.

Résolution n° 531-2017

Vente du lot numéro 6 185 407 à 9366-0264 Québec inc.

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques est propriétaire des lots situés dans l'aire industrielle et commerciale ;
ATTENDU QU'	elle désire vendre le lot numéro 6 185 407 situé dans la zone I1-59.2 à Saint-Jacques ;
ATTENDU QUE	la superficie dudit lot est de 8 566,8 mètres carrés ;
ATTENDU QUE	la compagnie 9366-0264 Québec inc. a manifesté de l'intérêt pour le lot numéro 6 185 407 ;
ATTENDU QUE	ledit lot sera vendu à la compagnie 9366-0264 Québec inc. ;
ATTENDU QUE	l'offre d'achat est de 2 \$ par pied carré ;
ATTENDU QUE	les frais d'arpentage et de subdivision (s'il y a lieu) seront à la charge de la Municipalité ;
ATTENDU QUE	les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de vendre le lot numéro 6 185 407 situé dans la zone I1-59.2 à Saint-Jacques à 9366-0264 Québec inc.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, soient autorisés à signer les actes finaux relatifs à la vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 532-2017

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 04.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire